

LE 17 DÉCEMBRE 2008

Nouvelle entente accordant aux municipalités du Nouveau-Brunswick plein accès aux prêts à bas taux d'intérêt du Fonds municipal vert de la FCM

Le 17 décembre 2008, Fredericton, Nouveau-Brunswick - Une entente a été conclue entre le ministère des Gouvernements locaux du Nouveau-Brunswick et la Fédération canadienne des municipalités (FCM). Cette entente accorde aux municipalités du Nouveau-Brunswick un plein accès aux prêts à bas taux d'intérêt du Fonds municipal vert de la FCM

Jean Perrault, président de la FCM et maire de Sherbrooke, et Bernard LeBlanc, ministre des Gouvernements locaux du Nouveau-Brunswick, en ont fait l'annonce aujourd'hui.

« Nous sommes heureux d'annoncer qu'en collaborant étroitement avec le gouvernement du Nouveau-Brunswick et les associations municipales de cette province, nous avons conclu une entente qui permet dorénavant à toutes les municipalités du Nouveau-Brunswick d'accéder pleinement au Fonds municipal vert », s'est réjoui M. Perrault.

Le Nouveau-Brunswick compte trois associations de municipalités, soit l'Association francophone des municipalités du Nouveau-Brunswick, l'Association des cités du Nouveau-Brunswick et l'Union des municipalités du Nouveau-Brunswick.

« Dès le départ, les associations municipales ont appuyé cette initiative visant à assurer l'accès au Fonds municipal vert, conscientes des économies d'intérêt dont pouvaient bénéficier les municipalités du Nouveau-Brunswick grâce à ce programme, a dit M. LeBlanc. Soutenant fermement ce programme, elles ont travaillé de près avec le gouvernement provincial pour assurer l'accès à ces fonds. »

Le Fonds municipal vert de la FCM offre des subventions pour des études de faisabilité, des essais sur le terrain et des plans de développement durable des collectivités, et ces subventions ont toujours été accessibles aux municipalités du Nouveau-Brunswick.

Le Fonds municipal vert de la FCM a approuvé jusqu'ici 31 demandes de subvention de municipalités de cette province, pour un total de 2,5 millions de dollars.

Depuis la signature de cette entente particulière avec le gouvernement du Nouveau-Brunswick, les municipalités de la province peuvent maintenant accéder également aux prêts à bas taux d'intérêt du Fonds municipal vert par le biais de la Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick.

« Je suis content que nos municipalités aient maintenant la capacité de profiter du volet des prêts du Fonds municipal vert, a dit M. LeBlanc. Ces prêts à intérêt réduit, combinés au volet des subventions du Fonds, représentent une autre source de financement importante pour les municipalités. Par des partenariats avec des organismes comme la FCM, nous aidons nos municipalités à améliorer et à renouveler leurs infrastructures et progressons dans la voie de l'autonomie. »

« Toutes les municipalités du Nouveau-Brunswick peuvent maintenant s'adresser au Fonds municipal vert pour obtenir des prêts à bas taux d'intérêt et des subventions leur permettant de mettre en œuvre leurs projets d'infrastructures, a dit M. Perrault. Au cours des prochains mois, le Fonds municipal vert offrira des ateliers de formation en ligne afin d'aider les municipalités du Nouveau-Brunswick à s'initier au processus de demande de plus en plus simple du Fonds. »

Le Fonds offre également des ressources de connaissances, notamment de nombreuses publications, ateliers de formation et programmes, afin d'aider les gouvernements municipaux à partager leur expertise et à renforcer leur capacité de se fixer des objectifs durables et de les surpasser.

Le gouvernement du Canada a doté la Fédération canadienne des municipalités de 550 millions de dollars afin d'établir et de gérer le Fonds municipal vert. Le Fonds appuie les partenariats et sert de levier aux projets financés par les secteurs public et privé en vue de redéfinir les normes de qualité de l'air, de l'eau, du sol et de protection du climat.

La FCM est la voix nationale des gouvernements municipaux depuis 1901. Elle soutient l'aménagement de collectivités durables dotées d'une grande qualité de vie en favorisant des gouvernements municipaux forts, efficaces et responsables.

-30-

Personne-ressource

Fonds Municipal Vert

Dave Weatherall

Agent des communications

Fonds Municipal Vert

Fédération canadienne des municipalités

Tél. : 613-907-6292

Télééc. : 613-244-1515

Courriel : dweatherall@fcm.ca

<http://www.sustainablecommunities.fcm.ca/>

Nouveau-Brunswick

Daniel Lessard

Agent des relations publiques

Ministère des Gouvernements locaux

Gouvernement du Nouveau-Brunswick

Tél. : 506-444-4693

Courriel : daniel.lessard@gnb.ca

<http://www.gnb.ca/localgovernment>